



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11 | 7 | 8 |

| Vote | |
|------------------------------------|--|
| A l'unanimité des membres présents | |
| Pour : 8 | |
| Contre : 0 | |
| Abstention : 0 | |

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 22 Mars à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 17/03/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) avant donné procuration : M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Excusé(s) : Mme CHARRETON Amandine

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège, M. ARNAUD Daniel

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2025_02_08 – SYDEM DÔMES ET COMBRAILLES : IMPLANTATION DE SITES COMMUNAUX DE COMPOSTAGE PARTAGE

VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) ;

CONSIDERANT :

- le courrier de M. Laurent BATTUT, Président du SYDEM Dômes et Combrailles, en date du 20 février 2025 ayant pour objet le tri à la source des biodéchets et par lequel il invite M. le Maire à aborder rapidement le sujet portant sur fait que "l'intégralité des 33 communes du Syndicat soit équipée à minima d'un composteur de quartier" ;
- les nombreuses formations, accompagnées de distribution de composteurs individuels, déjà réalisées par le SYDEM sur le territoire communal ;
- le caractère rural de la commune permettant également l'installation de poulaillers pour la gestion des biodéchets ménagers ;
- le fait que la Commune de MONTFERMY est l'une des mieux équipées sur le territoire du SYDEM en matière de gestion des biodéchets ;
- l'absence de demande de la part des habitants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

1. DE REFUSER la mise en place de composteurs de quartier sur le territoire communal, considérant l'usage limité et l'inutilité des composteurs de quartier sur la commune, compte-tenu de la forte implication des habitants dans le compostage individuel et l'existence d'autres dispositifs efficaces tels que l'installation de poulaillers ;

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le - 3 AVR. 2025

ID : 063-216302380-20250322-2025_02_06-DE



2. DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour notifier cette décision au SYDEM Dômes et Combrailles et pour signer tout document afférent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/03/2025

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance



Guy LEMAITRE